



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 9 JUIN 2013

RÉSULTAT DE LA VOTATION

INITIATIVE POPULAIRE «ELECTION DU CONSEIL FÉDÉRAL PAR LE PEUPLE»

23.7% OUI

RÉVISION DE LA LOI SUR L'ASILE (LASI)

78.4% OUI

PARTICIPATION:

39.2%



ALESSANDRO NAI, PASCAL SCIARINI

TABLE DES MATIÈRES

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Genève.

Département des sciences politiques de l'Université de Genève

Responsable: Prof. Dr. Pascal Sciarini
Analyses/commentaires: Dr. Alessandro Nai

gfs.bern

Responsable du projet: Claude Longchamp
Direction du projet: Martina Imfeld
Secrétariat: Andrea Kohli
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain: Silvio Sansoni
Support CATI: Pina Zimmermann
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Dr. Emilio Violi, Régine Finck

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.– (étranger: Fr. 85.–) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.– (étranger: Fr. 35.–). La série complète des analyses (de 1977 à 2012) peut être obtenue au prix de Fr. 700.–. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Prof. Dr. Pascal Sciarini, Dr. Alessandro Nai (2013): analyse de la votation fédérale du 9 juin 2013, gfs.bern et Université de Genève.
D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

ISSN 1664-9060

IMPORTANCE ACCORDEE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	9
Importance accordée à l'objet	9
Participation	10
Formation de l'opinion – difficulté à prendre une décision et moment du choix	12
INITIATIVE POPULAIRE «ELECTION DU CONSEIL FEDERAL PAR LE PEUPLE»	13
Situation initiale	13
Profil du vote	14
Perception de l'objet	16
Motifs du choix	18
Arguments «pour» et «contre»	19
REVISION DE LA LOI SUR L'ASILE (LASI)	22
Situation initiale	22
Profil du vote	23
Perception de l'objet	26
Motifs du choix	26
Arguments «pour» et «contre»	28
DONNÉES METHODOLOGIQUES	30

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 09.06.2013

Le 9 juin 2013, deux objets ont été soumis à votation populaire: l'initiative «Election du Conseil fédéral par le peuple», lancée par l'UDC, et la révision de la loi sur l'asile (Lasi), combattue par un référendum de la gauche. Les deux objets ont connu des fortunes diverses: l'initiative UDC a été balayée par 76.3% des citoyens et l'ensemble des cantons et demi-cantons, tandis que les mesures urgentes dans le domaine de l'asile ont été plébiscitées (78.4% de oui). Le taux de participation s'est élevé à 39.2%, soit un niveau inférieur à la moyenne des deux dernières décennies (environ 44%).

Importance accordée aux objets, participation, et formation de l'opinion

L'initiative populaire «Election du Conseil fédéral par le peuple» a été jugée moins importante que la moyenne des projets soumis au cours des dix dernières années, alors que la révision de la loi sur l'asile a été jugée assez importante.

Comme c'est souvent le cas, la participation au scrutin a augmenté avec l'intérêt pour la politique, avec l'âge des répondants et avec le niveau de formation. Elle a également été plus élevée parmi les personnes pratiquantes religieusement. On n'observe pas de différence de participation entre hommes et femmes. La participation a été légèrement moins élevée parmi les partisans du PLR que parmi les autres partis gouvernementaux.

La décision de vote relative à l'initiative populaire pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple a été prise de manière relativement précoce. Ceci ne vaut pas pour les mesures urgentes sur l'asile. Ce résultat est à mettre en parallèle avec le fait que la décision de vote a été jugée plus facile dans le cas de l'initiative populaire UDC que dans le cas de la loi sur l'asile. De même, si la plupart des répondants ont été capables de décrire le contenu de l'initiative UDC (élection du Conseil fédéral par le peuple et non plus par le parlement), plus du tiers des répondants n'ont pas su décrire correctement la révision de la loi sur l'asile.

Initiative populaire « Election du Conseil fédéral par le peuple »

Assez logiquement, l'acceptation de l'initiative populaire visant l'élection du Conseil fédéral par le peuple varie fortement selon le niveau de confiance dans le gouvernement. Le taux d'acceptation de l'initiative dépasse à peine 10% parmi les personnes qui font confiance au Conseil fédéral, contre 49% parmi les personnes qui ne lui font pas confiance. Cependant, même parmi les méfiants, l'initiative n'obtient pas un soutien majoritaire.

L'acceptation de l'initiative a été plus élevée parmi les personnes proches de la droite conservatrice. Ainsi, les personnes se positionnant le plus à droite sur l'échelle gauche-droite ont accepté le projet - mais du bout des lèvres (55% d'acceptation). De même, les sympathisants de l'UDC sont les seuls à avoir majoritairement accepté l'initiative (55%). Ce taux relativement faible montre néanmoins que le parti n'a pas entièrement convaincu sa base avec sa proposition. Enfin, les taux d'acceptation sont aussi les plus élevés parmi les personnes privilégiant des valeurs de fermeture du pays, parmi les personnes souhaitant accorder la priorité aux Suisse par rapport aux étrangers ainsi que parmi les répondants privilégiant les traditions.

L'analyse du profil sociodémographique des votants montre que le rejet de l'initiative populaire UDC a été particulièrement marqué parmi les femmes: seulement 16% d'entre elles ont accepté l'initiative, contre 32% parmi les hommes. Pour le reste, l'analyse ne montre pas de différences marquantes, ce qui signifie que l'initiative a été rejetée dans des proportions assez égales parmi les différentes catégories de votants.

L'analyse des motifs du soutien à l'initiative avancés spontanément par les répondants pour justifier leur vote reflète assez fidèlement les arguments mis en avant par les partisans de l'initiative au cours de la campagne précédant la votation. Ainsi, la motivation principale exprimée par les personnes qui ont accepté l'initiative tient à leur volonté de renforcer les droits populaires et de soutenir la démocratie directe. La volonté de mettre un frein aux manœuvres politiciennes au parlement est également fréquemment citée. En revanche, un troisième argument mis en avant au cours de la campagne, selon lequel l'élection du gouvernement par le peuple a déjà fait ses preuves dans les cantons et communes, n'est cité par aucun répondant.

Les motivations de refus de l'initiative sont plus variées et moins en phase avec l'argumentaire délivré par les opposants à l'initiative au cours de la campagne précédant le vote. La raison principale de rejet de l'initiative avancée par les répondants renvoie simplement au fait que le système d'élection actuelle donne entière satisfaction. Le deuxième motif en ordre d'importance est que l'initiative impose des exigences trop élevées au peuple, qui ne serait pas suffisamment compétent ou intéressé pour procéder lui-même à l'élection du Conseil fédéral. Il est intéressant de noter que ces deux motifs, et singulièrement le second, n'ont guère été évoqués durant la campagne précédant le vote. En troisième lieu, le risque «d'américanisation» des campagnes politiques et de «campagne électorale permanente» est également invoqué comme motif de refus. En revanche, les enjeux linguistiques (quota pour la minorité latine), assez centraux dans l'argumentaire du non, tout au moins en Suisse romande et au Tessin, n'ont pas été mentionnés par les répondants. Il en va de même de la diminution des compétences de l'Assemblée fédérale. En somme, si les adversaires de l'initiative sont parvenus à rallier une nette majorité en leur faveur, c'est pour des raisons qui ne sont pas directement liées aux principaux arguments avancés contre l'initiative au cours de la campagne.

L'évaluation, par les répondants, des principaux arguments en faveur ou en défaveur de l'initiative mis en avant au cours de la campagne précédant le vote, montre que la plu-

part des arguments ont fortement polarisé partisans et opposants de l'initiative. Ainsi, les arguments selon lesquels l'élection du Conseil fédéral par le peuple renforcerait les droits populaires et permettrait de contrer les manœuvres politiciennes au parlement sont massivement acceptés par les personnes qui ont accepté l'initiative, et massivement contestés par celles qui l'ont rejetée. De même, les arguments selon lesquels l'élection du Conseil fédéral par le peuple conduirait à une compagne électorale permanente, augmenterait la dépendance vis-à-vis des partis nationaux et des bailleurs de fonds, et affaiblirait le parlement, sont plébiscités par les opposants de l'initiative, mais rejetés par les partisans.

Révision de la loi sur l'asile

Même si la révision de la loi sur l'asile a été assez unanimement acceptée, le taux d'acceptation a néanmoins été sensiblement plus élevé parmi les répondants de droite, que de gauche: le pourcentage de oui a été de 90% parmi les sympathisants UDC, de 93% parmi les sympathisants du PLR et juste en dessous de 80% parmi les partisans du PDC. Le taux d'acceptation a été sensiblement inférieur parmi les sympathisants du PS, qui ont néanmoins accepté le projet à une courte majorité (54%). Une tendance similaire émerge en observant le taux d'acceptation en fonction de l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite. Le soutien au projet est également supérieur parmi les répondants favorables à la fermeture du pays, ceux affichant une préférence pour l'ordre et la sécurité, et ceux souhaitant accorder la priorité aux Suisses par rapport aux étrangers.

Le taux d'acceptation de la Lasi ne varie pas de manière substantielle en fonction des facteurs socio-démographiques, mais est néanmoins plus élevé parmi les personnes les plus âgées. Il descend aussi légèrement avec le niveau d'éducation, et est un peu plus élevé parmi les hommes que parmi les femmes.

Parmi les motivations de vote avancées spontanément par les partisans des révisions urgentes dans le domaine de l'asile figurent en premier lieu l'amélioration et l'accélération des procédures d'asile (37% des réponses). L'argument selon lequel il y a trop d'étrangers, de requérants et de criminalité est la deuxième raison la plus fréquemment citée pour justifier l'acceptation de la révision. Vient ensuite la volonté de durcir les procédures d'asile. Prises ensemble, ces deux dernières motivations réunissent autant de suffrages que la volonté d'améliorer/accélérer la procédure d'asile. On peut donc interpréter le vote autant comme le désir d'améliorer la procédure d'asile, que comme une expression plus générale de la volonté de durcir encore davantage la politique d'asile et d'immigration.

Comme par effet de miroir, la principale motivation avancée pour refuser la révision réside dans la volonté de s'opposer à un durcissement supplémentaire des procédures d'asile, en particulier à l'égard des réfugiés fuyant les guerres et les dictatures (36% des réponses). A quoi s'ajoute la volonté de s'opposer à l'accélération et à la détérioration des procédures d'asile (18%).

Les arguments en faveur et contre la révision de la Lasi ont moins polarisé les répondants que ceux relatifs à l'autre objet soumis au vote. Ce résultat, comme celui relatif aux motivations du oui et du non, suggère que le vote sur la Lasi n'a pas été basé sur une évaluation des avantages et des inconvénients des mesures spécifiques proposées, mais sur des considérations de principe, et plus précisément sur l'opportunité (ou non) de durcir encore la politique d'asile. A ce titre, ce vote confirme qu'un fossé s'est creusé entre les partisans (majoritaires) et les opposants (minoritaires) d'un durcissement de la politique d'asile.

A propos de la méthode

L'analyse de la votation du 9 juin 2013 présentée dans ce rapport s'appuie sur les résultats de l'enquête VOX 111. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage d'opinion et le Département de science politique et relations internationales (DSPRI) de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données. Les informations ont été ré-coltées par le biais d'interviews téléphoniques standardisés, d'une durée moyenne d'environ 20 minutes, conduites par 82 intervieweurs surveillés à leur domicile. En qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entre-tiens sans annonce préalable. Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1507 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux : régions linguistiques, ménages et personnes de ces ménages: 53.3% des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 26.7% de la Suisse romande et 20% de la Suisse italienne (non pondérée). Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, notre échantillon de 1507 personnes nous donne une marge d'erreur de environ $\pm 2.4\%$ avec un seuil de vraisemblance de 95%. La prudence doit toujours être de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pourcent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

Tableau 1: Résultats pour la Suisse et par cantons, en pour cent des votants

	Participation en %	Election du CF par le peuple % oui	Loi sur l'asile % oui
Suisse	39.2	23.7	78.4
ZH	41.4	25.3	79.7
BE	36.4	20.7	80.5
LU	45.4	21.4	83.3
UR	30.7	24.1	82.6
SZ	44.0	30.4	86.4
OW	43.4	25.3	85.6
NW	38.2	26.3	86.7
GL	28.1	26.6	82.8
ZG	50.3	22.7	85.4
FR	37.4	19.7	75.2
SO	40.2	22.5	83.3
BS	45.2	20.8	71.4
BL	37.4	21.9	80.9
SH	58.4	29.1	80.0
AR	40.3	24.5	82.3
AI	31.5	27.0	86.8
SG	36.2	25.8	83.5
GR	35.8	21.0	80.5
AG	36.9	26.3	83.1
TG	34.0	26.0	84.3
TI	37.3	32.2	74.9
VD	39.4	20.5	70.7
VS	43.8	21.5	76.8
NE	37.5	19.2	70.1
GE	45.4	26.1	61.3
JU	32.3	18.0	66.2

Source: <http://www.admin.ch> [résultats provisoires]

IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

Le 9 juin 2013 deux projets ont été soumis au vote au niveau fédéral: l'initiative populaire «Election du Conseil fédéral par le peuple», lancée par l'UDC, et une modification de la loi sur l'asile (Lasi), combattue par un référendum des Verts. Les deux projets ont connu des fortunes diverses. L'initiative populaire a été sèchement rejetée par le peuple et les cantons (seulement 23.7% de oui au niveau national, et refus de tous les cantons et demi-cantons), alors que la révision de la loi sur l'asile a été acceptée par près de quatre citoyens sur cinq (78.4% de oui). Les deux objets, et particulièrement le premier, ont donné lieu à une campagne de faible intensité. C'est ce que montre, par exemple, l'inventaire des annonces publicitaires parues dans la presse au cours des huit semaines précédant le scrutin¹: seulement 13 annonces ont été publiées au sujet de la révision de la loi sur l'asile, et aucune en ce qui concerne l'initiative UDC; le nombre d'annonces était comparativement beaucoup plus élevé avant le vote du 3 mars 2013 (1261 pour la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, 759 pour l'initiative «Minder» et 74 pour l'article constitutionnel sur la famille). La faible intensité de la campagne s'explique vraisemblablement par le fait que pour les deux objets soumis au scrutin populaire le 9 juin, l'issue du vote était dès le départ assez claire (voir notamment les résultats de l'enquête pré-votation SSR-SRG conduite fin avril par la gfs-bern).

Importance accordée à l'objet

Les personnes interrogées dans l'enquête ont été invitées à qualifier l'importance pour le pays et l'importance pour eux-mêmes des deux objets soumis au vote, sur une échelle de 0 (sans importance) à 10 (très grande importance). L'initiative populaire «Election du Conseil fédéral par le peuple» a été jugée moins importante que la moyenne des projets soumis au cours des dix dernières années. Ceci vaut autant pour l'importance «pour le pays» (6.3, contre 6.9 en moyenne lors des dix dernières années) que pour l'importance «pour soi-même» (4.9, contre 5.4). A l'inverse, la révision de la loi sur l'asile a été jugée plus importante que la moyenne des dix dernières années.

¹ Année politique suisse, Analyse der Inseratekampagne im Vorfeld der eidgenössischen Abstimmungen vom 9. Juni 2013, Bern.

Tableau 1.1: Importance personnelle et importance pour le pays de l'objet en pourcent des répondants

Importance pour...	Election du CF par le peuple		Loi sur l'asile	
	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)
Très faible (0, 1)	8	16	2	10
Faible (2-4)	15	25	4	16
Moyenne (5)	15	18	14	17
Grande (6-8)	40	31	52	39
Très grande (9, 10)	22	10	29	18
Moyenne arithmétique (n)	6.3 (1378)	4.9 (1426)	7.4 (1368)	5.9 (1400)

© Université de Genève / gfs.bern: Analyse VOX de la votation fédérale du 09.06.2013.

Participation

Le 9 juin 2013, le taux de participation s'est élevé à 39.6%, soit un niveau inférieur à la moyenne des deux dernières décennies (environ 44%). Comme de coutume, la participation au scrutin a fortement augmenté avec l'âge des répondants. La différence entre le taux de participation des 18-29 ans (seulement 11%) et des personnes de plus de 60 ans (plus de 60%) est particulièrement frappante. La participation a aussi été sensiblement plus faible chez les célibataires (24%) que parmi les autres classes d'état civil. Cependant, cet effet est en bonne partie déterminé par le fait que les jeunes, qui participent peu, sont surreprésentés parmi les célibataires (67% des célibataires dans l'échantillon ont entre 18 et 29 ans). La participation a aussi été - comme d'habitude - sensiblement plus élevée parmi les personnes ayant un niveau de formation élevé. Enfin, la participation augmente également avec la pratique religieuse. Il n'y a par contre pas de différence de participation entre hommes et femmes.

Comme toujours, l'intérêt pour la politique a été le principal moteur de la participation: seulement 5% des personnes se déclarant pas du tout intéressées par la politique ont participé, contre 77% parmi les personnes très intéressées. Enfin, la participation a été légèrement moins élevée parmi les partisans du PLR que parmi les autres partis gouvernementaux.

Tableau 1.2: Participation selon les caractéristiques sociales et politiques, en pourcent des répondants

Caractéristiques/catégories	participation en %	n	Coefficient de corrélation*
Total VOX (pondéré)	39.6	1503	
Age			V=.37***
18 à 29 ans	11	305	
30 à 39 ans	35	271	
40 à 49 ans	32	257	
50 à 59 ans	47	226	
60 à 69 ans	63	236	
70 ans et plus	62	208	
Etat civil			V=.17***
Célibataire	24	315	
Marié/concubin	44	987	
Divorcé	40	104	
Veuf	50	91	
Formation			V=.16***
Niveau élevé	47	807	
Niveau moyen	33	573	
Niveau faible	26	123	
Fréquence de la participation religieuse			V=.09*
Fréquente (plusieurs fois par semaine)	50	80	
Occasionnelle (plusieurs fois par an)	42	432	
Rare ou nulle (occasions spéciales ou jamais)	36	676	
Intérêt pour la politique			V=.53***
Très intéressé	77	233	
Assez intéressé	55	632	
Peu intéressé	14	423	
Pas du tout intéressé	5	200	
Sympathie partisane			V=.21***
PS - Parti socialiste	48	237	
PDC - Parti démocrate chrétien	47	133	
PLR - Parti libéral radical	34	185	
UDC - Union démocratique du centre	46	179	
Les Verts	(43)	(44)	
Verts libéraux	43	60	
Autre parti	55	182	
Aucun parti	27	484	

* Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.

© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.06.2013.

Formation de l'opinion – Difficulté à prendre une décision et moment du choix

Deux indicateurs nous permettent d'évaluer les processus de formation de l'opinion à l'œuvre lors du scrutin du 9 juin 2013: le moment de prise de décision et la difficulté de la prise de décision. Sur les deux plans, des différences existent entre les deux objets soumis au vote.

Premièrement, les répondants ont globalement pris une décision relativement précoce au sujet de l'initiative populaire pour l'élection du gouvernement par le peuple: 52% des répondants déclarent avoir eu les idées claires dès le début, et seulement 27% ont pris leur décision au cours des deux dernières semaines avant le scrutin. La part de décisions précoces est moins élevée dans le cas de la révision de la loi sur l'asile: 40% de décisions claires depuis le début, et 37% de décisions arrêtées au cours des deux dernières semaines avant le scrutin.

Deuxièmement, la part de personnes trouvant la décision à prendre plutôt facile est sensiblement supérieure pour l'initiative populaire UDC (87%) que pour les mesures en matière d'asile (63%); inversement, la part de personnes ayant éprouvé des difficultés à se faire une opinion est trois fois plus élevée pour la révision de la loi sur l'asile (34%, contre seulement 11% pour l'initiative populaire).

Les répondants ont donc approché les deux projets de manière relativement différente: décision précoce et jugée facile pour l'initiative populaire, décision plus tardive et jugée plus difficile pour les mesures en matière d'asile.

Tableau 1.3: Moment du choix et difficulté lors de la formation de l'opinion, en pour cent des votants

	Election du CF par le peuple	Loi sur l'asile
Moment de la décision^a		
Clair dès le début	52	40
3 à 5 semaines avant la votation	20	22
1 à 2 semaines avant la votation	19	27
La dernière semaine avant la votation	8	10
Difficulté de la décision^a		
Plutôt facile	87	63
Indécis, ne sait pas	3	4
Plutôt difficile	11	34

^a participants uniquement (N=588).
© Université de Genève / gfs.bern: Analyse VOX de la votation fédérale du 09.06.2013.

INITIATIVE POPULAIRE « ELECTION DU CONSEIL FÉDÉRAL PAR LE PEUPLE »

Situation initiale

L'idée d'une initiative populaire visant l'élection du Conseil fédéral par le peuple a germé au sein de l'UDC dès la fin des années 1990. L'éviction de Christoph Blocher du gouvernement en 2007 a convaincu l'UDC de concrétiser son projet. L'UDC a lancé son initiative populaire «Election du Conseil fédéral par le peuple» en janvier 2010, aussi dans la perspective des élections fédérales de 2011. Cette initiative demandait un changement fondamental des modalités d'élection du Conseil fédéral. Plus spécifiquement, le texte de l'initiative demandait que le Conseil fédéral soit dorénavant élu directement par le peuple (et non plus par le Parlement). Le texte prévoyait par ailleurs que deux sièges au moins (sur sept) soient attribués à des personnes domiciliées dans les régions latines du pays (Suisse romande, Tessin et partie italophone des Grisons). L'élection du Conseil fédéral par le peuple aurait eu lieu tous les quatre ans, au même moment que le renouvellement du Conseil national. L'initiative UDC bénéficiait de l'appui de quelques petits partis à droite de l'échiquier politique suisse (par exemple la Lega au Tessin ou le MCG à Genève), mais était combattue par l'ensemble des autres forces politiques.

Pour justifier sa proposition, le comité d'initiative a fait valoir que le transfert de la compétence d'élection du Conseil fédéral du parlement vers le peuple contribuerait au renforcement des droits populaires et assurerait un ancrage plus profond des valeurs de démocratie directe. De plus, ce nouveau mode d'élection du Conseil fédéral permettrait d'empêcher les manœuvres politiciennes (explicitement qualifiées «d'intrigues») au parlement. Enfin, un tel mode d'élection a déjà fait ses preuves depuis longtemps dans les cantons et les communes.

Les opposants au projet, Conseil fédéral et majorité du parlement en tête², ont quant à eux souligné qu'en cas d'acceptation de l'initiative populaire les membres du gouvernement seraient poussés à se livrer à une campagne électorale permanente, ce qui les détournerait de leur action gouvernementale et mettrait en péril le consensus et la collégialité. Ils ont aussi mis en avant le risque d'une dépendance accrue des candidats à l'égard des partis nationaux et autres bailleurs de fonds (entreprises, groupes d'intérêts, particuliers). Enfin, ils s'opposaient à l'affaiblissement des compétences du parlement, tout en estimant que la règle du quota linguistique poserait des problèmes pratiques évidents (par exemple pour les cantons plurilingues, et à cause de la mise en concurrence des régions francophones et italophones).

² Le Conseil national a rejeté l'initiative par 137 voix contre 49 (9 abstentions), et le Conseil des Etats par 34 voix contre 5 (3 abstentions).

L'initiative populaire a été rejetée par une forte majorité des votants (76.3%) et l'ensemble des cantons et demi-cantons, mettant ainsi fin à la série de succès engrangés par l'UDC en matière d'initiative populaire³. Ce résultat était néanmoins attendu, au vu de la forte proportion d'intentions de vote négatives mesurées dans les sondages pré-votation SSR-SRG.

Il est intéressant de constater que c'est au Tessin que le taux d'acceptation de l'initiative a été le plus élevé (32.2%), en dépit du fait que la clause linguistique ne lui aurait pas été favorable.

Profil du vote

Assez logiquement, l'acceptation de l'initiative populaire visant l'élection du Conseil fédéral par le peuple varie fortement selon le niveau de confiance dans le gouvernement. Le taux d'acceptation de l'initiative dépasse à peine 10% parmi les personnes qui font confiance au Conseil fédéral, se monte à 25% parmi les personnes ni confiantes ni méfiantes, et atteint 49% parmi les personnes qui ne font pas confiance au Conseil fédéral. Cependant, on constate que même parmi les méfiants, l'initiative n'obtient pas un soutien majoritaire.

L'acceptation de l'initiative augmente à mesure que l'on se déplace de la gauche à la droite. Les personnes se positionnant le plus droite sur l'échelle gauche-droite (soit une valeur entre 8 et 10 sur l'échelle) ont même accepté le projet, à hauteur de 55%. De même, c'est parmi les sympathisants de l'UDC que l'on observe le taux d'acceptation de plus élevé (55%). Les taux plus d'acceptation les plus élevés se retrouvent aussi parmi les personnes privilégiant la fermeture du pays (50% de oui), parmi les personnes souhaitant accorder la priorité aux Suisses par rapport aux étrangers (39% de oui) ainsi que parmi les répondants favorables aux traditions (40% de oui). Bien évidemment, ces différents résultats se recoupent et confirment que l'initiative a surtout été appréciée parmi les votants de la droite conservatrice. Il faut cependant remarquer qu'aucun groupe n'a fortement soutenu l'initiative. L'UDC, qui a lancé cette initiative, n'a donc que partiellement réussi à convaincre sa base du bien-fondé de sa proposition.

Tableau 2.1: Election du CF par le peuple – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pourcent des votants

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	23.7	892	
Confiance dans le gouvernement			V=.38***
Confiant	12	515	
Indécis	25	121	
Méfiant	49	248	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.36***
Extrême-gauche	11	99	
Gauche	6	184	
Centre	23	293	
Droite	32	164	
Extrême-droite	55	113	
Sympathie pour un parti			V=.35***
PS -Parti socialiste	8	161	
PDC - Parti démocrate chrétien	20	95	
PLR - Parti libéral radical	20	94	
UDC - Union démocratique du centre	55	139	
Les Verts	(17)	(29)	
Verts libéraux	(3)	(39)	
Autre parti	20	149	
Aucun parti	27	187	
Valeur: Ouverture vs. fermeture du pays			V=.27***
Plus d'ouverture	15	516	
Valeurs mixtes	34	294	
Plus de fermeture	50	62	
Valeur: Egalité pour les étrangers			V=.31***
Mêmes chances pour les étrangers	8	278	
Valeurs mixtes	23	283	
Favoriser les suisses	39	310	
Valeur: Modernité vs. traditions			V=.21***
Modernité	15	350	
Valeurs mixtes	26	371	
Traditions	40	159	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.06.2013.

³ Initiative populaire «Contre la construction de minarets» (acceptée le 29 novembre 2009 par presque 58% des votants) et initiative populaire «Pour le renvoi des étrangers criminels» (acceptée le 28 novembre 2010 par 53% des votants).

L'analyse du profil sociodémographique ne révèle pas de différences claires de vote entre les groupes de votants. Ainsi, on n'observe pas de différence de vote selon l'âge, même si les 18-29 ans ont encore plus rejeté l'initiative que les autres catégories. De même, le rejet de l'initiative n'augmente qu'insensiblement avec le niveau de formation. La seule exception, mais elle est de taille, concerne la différence de vote selon le sexe: les femmes ont été particulièrement critiques vis-à-vis de l'initiative UDC; seulement 16% d'entre elles ont accepté l'initiative, contre 32% des hommes.

Tableau 2.2: Election du CF par le peuple – Comportement d'après les caractéristiques sociodémographiques, en pourcent des votants

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	23.7	892	
Sexe			V=.19***
Masculin	32	450	
Féminin	16	443	
Niveau de formation			V=.10**
Faible	(32)	(47)	
Moyen	29	283	
Haut	20	563	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.
 © Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.06.2013.

Perception de l'objet

Conformément au résultat cité plus haut, selon lequel les répondants n'ont pas eu de difficultés à se faire une opinion sur l'initiative, la plupart d'entre eux (68%, et même 87% parmi les personnes qui ont participé au scrutin) ont été capables de décrire correctement sur quoi portait l'initiative (élection du Conseil fédéral par le peuple, et non plus par le parlement). Reste qu'une part non négligeable des répondants (28%, et même 41% des non participants) n'a su fournir qu'une description vague ou imprécise du contenu de l'initiative.

Tableau 2.3: Election du CF par le peuple – Perception des contenus, en pourcent des répondants (pre-mière mention uniquement)

Perception*	Total		Participants		Non participants	
	%	n	%	n	%	n
Election du Conseil fédéral par le peuple, non plus par le Parlement	68	1032	87	517	56	512
Initiative UDC, l'UDC veut plus de Conseillers fédéraux	1	19	2	13	1	6
Autres réponses	2	33	3	16	2	17
Indécis, pas de réponse, trop vague	28	426	8	49	41	375
Total	100	1509	100	595	100	909

* Les réponses ont été pondérées selon la participation
 © Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.06.2013.

Motifs du choix

L'analyse des motifs du soutien à l'initiative avancés spontanément par les répondants pour justifier leur vote reflète assez fidèlement les arguments mis en avant par les partisans de l'initiative au cours de la campagne précédant la votation. Ainsi, la motivation principale exprimée par les personnes qui ont accepté l'initiative réside dans leur volonté de renforcer les droits populaires et de soutenir la démocratie directe. Cette motivation représente le 39% des premières mentions, et le 52% de toutes les mentions confondues. La volonté de mettre un frein aux manœuvres politiciennes au parlement est également fréquemment citée (28% des premières mentions et 49% de toutes les mentions confondues). En revanche, un troisième argument mis en avant au cours de la campagne, selon lequel l'élection du gouvernement par le peuple a déjà fait ses preuves dans les cantons et communes, n'est cité par aucun répondant.

Les motivations de refus de l'initiative sont plus variées et moins en phase avec l'argumentaire délivré par les opposants à l'initiative au cours de la campagne précédant le vote. La raison principale de rejet de l'initiative avancée par les répondants renvoie simplement au fait que le système d'élection actuelle donne entière satisfaction (34% des premières mentions et 50% de toutes les mentions confondues). Le deuxième motif en ordre d'importance est que l'initiative impose des exigences trop élevées au peuple, qui ne serait pas suffisamment compétent ou intéressé pour procéder lui-même à l'élection du Conseil fédéral (23% des premières mentions). Il est intéressant de noter que ces deux motifs, et singulièrement le second, n'ont guère été évoqués durant la campagne précédant le vote. En troisième lieu, le risque «d'américanisation» des campagnes politiques et de «campagne électorale permanente» est également invoqué comme motif de refus. En revanche, les enjeux linguistiques (quota pour la minorité latine), assez centraux dans l'argumentaire du non, tout au moins en Suisse romande et au Tessin, n'ont pas été mentionnés par les répondants. Il en va de même de la diminution des compétences de l'Assemblée fédérale.

L'image qui se dégage de l'analyse des motivations du vote est donc assez subtile. D'un côté, les principaux arguments des partisans de l'initiative ont été entendus par les votants, mais ils n'ont convaincu qu'une petite minorité des votants. De l'autre côté, les adversaires de l'initiative sont certes parvenus à rallier une nette majorité en leur faveur, mais pour des raisons qui ne sont pas directement liées aux principaux arguments avancés contre l'initiative au cours de la campagne.

Tableau 2.4: Election du CF par le peuple – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions*	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté oui				
Pour la démocratie directe, élection directe du gouvernement	39	38	52	50
Mécontentement avec la situation actuelle, trop de manœuvres	28	27	49	47
Motivations générales d'acceptation	11	10	15	15
Soutien aux propositions de l'UDC	5	4	5	5
Autres raisons d'acceptation	15	15	22	22
Indécis/pas de réponse	3	3	20	20
Total	100	97	164	159
Personnes qui ont voté non				
Satisfait avec la situation actuelle, confiance dans le parlement	34	154	50	227
Trop demander, peuple peu compétent/intéressé, difficultés	23	105	31	143
Américanisation des campagnes, coûts, le CF doit gouverner	19	87	41	188
Trop compliqué, trop de candidats, problème pour petits cantons	8	38	16	73
Motivations générales de refus	6	26	7	30
Indécis/pas de réponse	3	13	51	236
Autres raisons de refus	5	24	11	51
Contre l'UDC	2	10	7	34
Total	100	458	215	982
* Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles © Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.06.2013.				

Arguments «pour» et «contre»

L'évaluation, par les répondants, des principaux arguments en faveur ou en défaveur de l'initiative mis en avant au cours de la campagne précédant le vote, montre que la plupart des arguments ont fortement polarisé partisans et opposants de l'initiative UDC. Ainsi, le principal argument en faveur de l'initiative populaire, selon lequel l'élection du Conseil fédéral par le peuple renforce les droits populaires, a été soutenu par 80% des personnes qui ont accepté l'initiative, mais rejeté par 82% de ceux qui l'ont refusée. De même, l'argument selon lequel l'initiative aurait permis de lutter contre les manœuvres politiciennes au parlement, a été soutenu par 70% des partisans de l'initiative, et rejeté par 63%

des opposants. Seul l'argument selon lequel l'élection populaire du gouvernement a déjà fait ses preuves dans les cantons et communes, n'a pas divisé l'opinion publique. Il a en effet été fortement soutenu tant par les partisans de l'initiative (72% de soutien) que par ses adversaires (86% de soutien).

Les trois arguments des adversaires de l'initiative ont eux-aussi polarisé. Ainsi le premier argument, selon lequel l'élection populaire du gouvernement créerait des conditions de campagne politique permanente, a été soutenu par 85% des personnes ayant refusé l'initiative, et refusé par 58% des partisans. De même, l'argument selon lequel l'initiative augmenter la dépendance des candidats vis-à-vis des partis nationaux et des bailleurs de fonds, a été soutenu par 84% des opposants de l'initiative et réfuté par 55% des partisans. Enfin, le dernier argument contre l'initiative, selon lequel l'élection populaire du gouvernement affaiblirait le parlement, a aussi été soutenu par les détracteurs du projet (66% de soutien) et rejeté par ses partisans (61% de rejet).

Tableau 2.5: Election du CF par le peuple – Succès des arguments «pour» et «contre» auprès des votants en pourcent

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)	Polarisation ^a
L'élection du Conseil fédéral par le peuple renforce les droits populaires	Total	30	67	3	
	Oui	80	17	3	84
	Non	15	82	3	
L'élection du gouvernement par le peuple a fait ses preuves dans les cantons et les communes	Total	82	14	3	
	Oui	72	25	3	43
	Non	86	11	4	
Avec l'élection du Conseil fédéral par le peuple, le parlement ne pourra plus se livrer à des manœuvres opaques avant l'élection du Conseil fédéral	Total	39	54	8	
	Oui	70	25	5	71
	Non	29	63	9	
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)	Polarisation ^a
Si les membres du Conseil fédéral sont élus par le peuple, ils vont se livrer à une campagne électorale permanente au lieu de gouverner et de résoudre les problèmes du pays	Total	74	22	4	
	Oui	38	58	4	75
	Non	85	11	4	
En cas d'élection du Conseil fédéral par le peuple, les candidats seront plus dépendants qu'aujourd'hui des partis nationaux et des bailleurs de fonds	Total	74	21	5	
	Oui	42	55	3	73
	Non	84	11	5	
L'élection du Conseil fédéral par le peuple affaiblit le parlement, qui perd une de ses principales compétences	Total	58	34	8	
	Oui	31	61	8	69
	Non	66	26	8	
<p>Résultats en pour cent en ligne. Exemple de lecture: 30 % de tous les votants (80 % des personnes qui ont voté «oui»; 15 % de ceux/celles qui ont voté «non») étaient d'accord avec le premier argument (L'élection du Conseil fédéral par le peuple renforce les droits populaires), 67 % (17 % des personnes qui ont voté «oui» et 82 % de ceux/celles qui ont voté «non») l'ont rejeté et 3 % (3 %; 3 %) n'ont pas pu se décider.</p> <p>n Total des votants qui ont répondu = 884 (pondéré).</p> <p>^a Il y a polarisation d'un argument lorsque celui divise les citoyens. L'indice de polarisation est élevé quand un argument en faveur de l'objet de vote récolte un soutien massif de la part des votants qui ont dit oui, et en même temps, un rejet important de la part de ceux et celles qui ont voté non. Vice versa, lorsqu'un argument est plébiscité par les votants de tous bords, l'indice de polarisation sera modéré, même si son succès traverse les deux camps opposés. 100% signale la polarisation maximale. L'indice de polarisation se calcule de la façon suivante (pour un argument en faveur):</p> $\text{Polarisation} = \left(\frac{(\% \text{ d'acceptation parmi le OUI}) * 100}{(\% \text{ d'acceptation parmi le OUI} + \% \text{ de refus parmi le OUI})} + \frac{(\% \text{ de refus parmi le NON}) * 100}{(\% \text{ d'acceptation parmi le NON} + \% \text{ de refus parmi le NON})} \right) / 2$ <p>© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.06.2013.</p>					

RÉVISION DE LA LOI SUR L'ASILE (LASI)

Situation initiale

Le second projet soumis à consultation populaire le 9 juin 2013 portait sur des modifications de la loi sur l'asile (Lasi), dont certaines de caractère urgent et déjà entrées en vigueur le 29 septembre 2012. Ces modifications, combattues par un référendum lancé par les Verts, poursuivaient principalement deux objectifs: accélérer la procédure d'asile et permettre à la Confédération de mettre plus rapidement à disposition des structures d'hébergement pour les requérants d'asile. De plus, les modifications de la loi sur l'asile prévoyaient également la création de centres spéciaux pour requérants récalcitrants, ainsi qu'une restriction des conditions d'accès à la procédure d'asile, en particulier l'impossibilité de déposer une demande d'asile dans une représentation suisse à l'étranger (par exemple une ambassade). Ces modifications s'inscrivent dans un processus plus large de révision de la législation sur l'asile, ayant comme but d'accélérer tant les procédures d'obtention de l'asile que le renvoi des requérants dont la demande d'asile est rejetée. Le projet voté donne à la Confédération la compétence de mettre en place ces mesures pendant une phase de test de deux ans.

Ce train de mesures était soutenu par les représentants politiques de la droite, et combattu par les représentants de la gauche institutionnelle et associative. Les partisans du projet, Conseil fédéral et parlement en tête⁴, ont souligné la double nécessité pour les requérants d'asile d'obtenir des procédures équitables et une décision aussi rapide que possible. La longueur des procédures dans le passé a créé des problèmes d'hébergement, pénibles pour les personnes concernées et générant des coûts élevés pour les autorités publiques. Selon les partisans du projet, les mesures proposées permettront de fournir un encadrement favorable aux requérants coopératifs (notamment en leur proposant des programmes d'occupation), tout en favorisant une meilleure prise en charge des requérants récalcitrants.

Critiquant fermement un durcissement constant de la législation sur l'immigration et l'asile, les adversaires du projet ont souligné le caractère «inhumain» des modifications de la loi sur l'asile, qui s'attaquent selon eux aux réfugiés les plus menacés, ne représentant par ailleurs qu'une partie infime de la population (0.6%). Les adversaires du projet ont fortement critiqué la suppression de la possibilité de déposer une demande d'asile dans les représentations diplomatiques suisses à l'étranger, qui menace les personnes fuyant les dictatures et renforce le business illégal et dangereux des passeurs. Enfin, les adversaires ont stigmatisé la création des centres d'accueil pour réfugiés, qu'ils ont comparé aux camps d'internement tristement célèbres dans l'histoire du XXème siècle.

⁴ Le Conseil national a adopté le projet par 122 voix contre 49 (14 abstentions), et le Conseil des Etats par 36 voix contre 9 (0 abstentions).

La révision de la loi sur l'asile a été acceptée à une très large majorité le 9 juin 2013 (78% des votants). Le projet a été plébiscité dans les cantons de la Suisse centrale et orientale (87% d'acceptation dans canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures), tandis que le taux d'acceptation a été un peu inférieur dans les cantons latins (61% de oui dans le canton de Genève).

Profil du vote

Même si la révision de la loi sur l'asile a été assez unanimement acceptée, le taux d'acceptation a néanmoins été sensiblement plus élevé parmi les répondants de droite, que de gauche: le pourcentage de oui a été de 90% parmi les sympathisants UDC, de 93% parmi les sympathisants du PLR et juste en dessous de 80% parmi les partisans du PDC; le taux d'acceptation a été sensiblement inférieur parmi les sympathisants du PS, qui ont néanmoins accepté le projet à une courte majorité (54%). Une tendance similaire émerge en observant le taux d'acceptation en fonction de l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite: le soutien à la révision de la loi sur l'asile passe de 45% parmi les personnes se situant le plus à gauche de l'échelle, à plus de 80% parmi les personnes se situant au centre ou à droite. Le soutien au projet est également supérieur parmi les répondants favorables à la fermeture du pays (93% de soutien), affichant une préférence pour l'ordre et la sécurité (87% de soutien), et souhaitant accorder la priorité aux Suisses par rapport aux étrangers (88% de soutien).

Tableau 3.1: Révision de la loi sur l'asile – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pourcent des votants

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	79.1	847	
Sympathie pour un parti			V=.36***
PS- Parti socialiste	54	148	
PDC – Parti démocrate chrétien	79	91	
PLR – Parti libéral radical	93	91	
UDC – Union démocratique du centre	90	122	
Les Verts	(36)	(22)	
Verts libéraux	(96)	(44)	
Autres partis	82	152	
Aucun parti	84	177	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.38***
Extrême gauche	45	82	
Gauche	64	182	
Centre	85	280	
Droite	95	164	
Extrême droite	88	98	
Valeur: Ouverture vs. fermeture du pays			V=.16***
Plus d'ouverture	74	491	
Valeurs mixtes	85	276	
Plus de fermeture	93	60	
Valeur: Ordre et sécurité			V=.22***
Moins d'ordre et sécurité	62	69	
Valeurs mixtes	71	290	
Plus d'ordre et sécurité	87	479	
Valeur: Mêmes chances pour les étrangers			V=.25***
Mêmes chances	64	272	
Valeurs mixtes	84	272	
Favoriser les suisses	88	283	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.
 © Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.06.2013.

Le taux d'acceptation de la Lasi ne varie pas de manière substantielle en fonction des facteurs socio-démographiques, mais est néanmoins plus élevé parmi les personnes les plus âgées: 85% de soutien au projet parmi les personnes de plus de 60 ans, contre 69% parmi les 40-49 ans et 75% parmi les 30-39 ans. L'acceptation du projet a par ailleurs été un peu plus faible parmi les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur et un peu plus élevé parmi les hommes que parmi les femmes.

Enfin, bien que plusieurs organisations religieuses aient pris position contre la révision de la Lasi, le taux d'acceptation ne varie pas selon la confession ou la pratique religieuse. Seules les personnes n'affichant aucune confession religieuse ont moins facilement soutenu le projet. Ce résultat est à mettre en parallèle avec le fait que les personnes «sans confession» sont sur-représentées au sein de l'électorat de gauche.

Tableau 3.2: Révision de la loi sur l'asile – Comportement d'après les caractéristiques sociodémographiques, en pourcent des votants

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	79.1	847	
Age			V=.15**
18 à 29 ans	(78)	(45)	
30 à 39 ans	75	126	
40 à 49 ans	69	115	
50 à 59 ans	76	154	
60 à 69 ans	85	220	
70 ans et plus	85	188	
Sexe			V=.08*
Masculin	82	420	
Féminin	76	428	
Niveau de formation			V=.11**
Faible	(83)	(47)	
Moyen	85	270	
Haut	76	531	
Confession religieuse			V=.10*
Protestant	82	361	
Catholique	79	314	
Autre	(77)	(22)	
Aucune	71	150	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.
 © Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.06.2013.

Perception de l'objet

Invités à décrire le contenu de l'objet soumis au vote, les répondants ont principalement mis en avant deux aspects: le durcissement des procédures d'asile (cité par 30% des répondants, et par 40% des participants) et l'accélération des procédures d'asile (26% des répondants et 38% des participants). Faisant écho à la difficulté relativement élevée à se faire une opinion sur cet objet précis (voir ci-dessus), plus du tiers des répondants n'ont pas pu décrire correctement l'objet.

Tableau 3.3: Révision de la loi sur l'asile – Perception des contenus, en pour cent des répondants (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Participants		Non participants	
	%	n	%	n	%	n
Durcissement des procédures d'asile	30	454	40	241	23	212
Accélération des procédures d'asile	26	394	38	223	19	170
Développement des centres d'accueil pour requérants	4	58	4	23	4	36
Autres réponses	3	48	3	19	3	28
Indécis, pas de réponse, trop vague	37	555	15	90	51	463
Total	100	1509	100	595	100	909

* Les déclarations ont été pondérées selon la participation
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.06.2013.

Motifs du choix

Parmi les motivations de vote avancées spontanément par les partisans de la révision de la Lasi figurent en premier lieu l'amélioration et l'accélération des procédures d'asile (37% des premières mentions, et 48% de l'ensemble des mentions réunies). L'argument selon lequel il y a trop d'étrangers, de requérants et de criminalité est la deuxième raison la plus fréquemment citée pour justifier l'acceptation de la révision (26% des premières mentions d'acceptation, et 44% de l'ensemble des mentions réunies). Vient ensuite la volonté de durcir les procédures d'asile (11% et 23%). Prises ensemble, ces deux dernières motivations réunissent autant de suffrages que la volonté d'améliorer/accélérer la procédure d'asile. Sur cette base, on peut donc interpréter ce vote autant comme le désir d'améliorer la procédure d'asile, que comme une manifestation de fermeture et de volonté de durcir encore la politique d'asile. On remarquera enfin que seulement 2% des premières mentions d'acceptation (et pas plus que 9% de l'ensemble des mentions cumulées) concernent la création des centres d'accueil comme mesure spécifique.

Comme par effet de miroir, la principale motivation avancée pour refuser la révision de la Lasi réside dans la volonté de s'opposer à un durcissement supplémentaire des procédures

d'asile, en particulier à l'égard des réfugiés fuyant les guerres et les dictatures (36% des premières mentions et 53% des mentions cumulées). A ceci s'ajoute la volonté de s'opposer à l'accélération et à la détérioration des procédures d'asile (18% des premières mentions et 27% des mentions cumulées) et l'accent plus général sur des raisons humanitaires dans un sens plus large (13% et 27%). Tout comme pour les motivations d'acceptation, les motivations de refus liées à la construction des centres pour requérants sont très minoritaires (respectivement 1% et 4%).

En résumé, chez les partisans comme chez les opposants à la révision de la Lasi, les motivations générales, de principe, l'emportent sur les motivations liées aux aspects spécifiques du projet soumis au vote.

Tableau 3.4: Révision de la loi sur l'asile – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions*	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté oui				
Pour une amélioration/accélération des procédures d'asile	37	139	48	183
Trop d'étrangers/requérants, trop de criminels	26	98	44	165
Pour un durcissement des procédures d'asile	11	42	23	88
Motivations générales d'acceptation	7	27	10	36
Autres raisons d'acceptation	12	46	19	70
Indécis/pas de réponse	4	14	23	88
Centralisation, création des centres d'accueil pour requérants	2	9	9	35
Total (personnes qui ont voté oui)	100	375	176	665
Personnes qui ont voté non				
Contre le durcissement des procédures d'asile, problèmes avec les requérants fuyant guerre/dictatures	36	52	53	77
Contre l'accélération/détérioration des procédures d'asile	18	27	20	29
Motivations humanitaires	13	19	27	39
Motivations générales de refus	7	9	9	13
Autres raisons de refus	19	28	28	40
Indécis/pas de réponse	6	9	64	93
Contre la construction des centres d'accueil pour requérants	1	2	4	6
Total (personnes qui ont voté non)	100	145	205	297

* Taux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.06.2013.

Arguments «pour» et «contre»

Globalement, les arguments en faveur et contre le projet ont moins polarisé l'opinion publique que ceux relatifs au premier projet voté le 9 juin 2013.

Le premier argument en faveur du projet, selon lequel la Confédération a besoin d'instruments plus performants pour traiter les demandes d'asile, a rencontré un très grand succès parmi les partisans (91% de soutien) mais a aussi été majoritairement soutenu par les opposants (59%). De même, l'argument selon lequel la révision facilitera la mise à disposition des centres d'accueil a été soutenu par 69% des personnes ayant accepté le projet, mais aussi par 49% des personnes l'ayant refusé. Enfin, l'argument selon lequel la création de centres d'accueil favorise une meilleure prise en charge des requérants récalcitrants, a été soutenu par 83% de ceux ayant voté oui mais aussi par 54% de ceux ayant refusé le projet.

L'absence de polarisation vaut également pour les arguments des adversaires du projet. Ainsi, le premier argument, selon lequel la demande d'asile auprès des ambassades doit être maintenue, a été soutenu par 81% des opposants au projet mais aussi par 47% de ses partisans. De même, l'argument selon lequel c'est essentiellement un travail actif en faveur de la paix qui permet de contrer l'afflux des réfugiés, a été soutenu par 86% des adversaires du projet mais aussi par 54% de ses partisans. Enfin, le dernier argument contre les mesures urgentes sur l'asile, selon lequel refuser l'asile aux déserteurs menace les personnes qui fuient les dictatures, a été soutenu par 81% des adversaires du projet mais aussi par 48% de ses partisans.

De prime abord, la faible polarisation suscitée par les arguments en faveur ou en défaveur de la révision de la Lasi peut surprendre. Elle est cependant conforme avec l'idée que l'opposition qui s'est manifestée en la circonstance entre partisans et opposants de la révision s'explique moins par une évaluation différente des avantages et des inconvénients des mesures spécifiques proposées, que par une opposition de principe relative à l'opportunité (ou non) de durcir encore la politique d'asile. A ce titre, ce vote confirme qu'un fossé s'est creusé entre les partisans (majoritaires) et les opposants (minoritaires) d'un durcissement de la politique d'asile.

Tableau 3.5: Révision de la loi sur l'asile – Succès des arguments «pour» et «contre» auprès des votants en pour cent

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)	Polarisation ^a
La Confédération a besoin d'instruments plus performants pour pouvoir traiter les demandes d'asile en suspens	Total	84	13	3	
	Oui	91	7	2	65
	Non	59	36	5	
Avec la révision de la loi sur l'asile il sera plus facile de trouver des centres d'hébergement pour les requérants, car les cantons et les communes n'auront plus de le droit de faire opposition contre les installations de la Confédération.	Total	64	28	8	
	Oui	69	25	7	59
	Non	49	39	12	
Créer des centres spécialisés pour les requérants d'asile récalcitrants permet de mieux les surveiller et de limiter leur liberté d'action à l'extérieur	Total	77	17	6	
	Oui	83	11	6	65
	Non	54	38	8	
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)	Polarisation ^a
La possibilité de déposer une demande d'asile dans une ambassade doit être maintenue, car cela limite le business des passeurs	Total	54	39	7	
	Oui	47	45	8	67
	Non	81	15	4	
Ce n'est pas en durcissant la loi sur l'asile que l'on parviendra à empêcher les afflux de réfugiés, mais par un travail plus actif en faveur de la paix	Total	61	33	6	
	Oui	54	40	6	67
	Non	86	9	5	
Refuser l'asile aux déserteurs menace les personnes qui fuient les dictatures	Total	55	33	12	
	Oui	48	38	14	
	Non	81	15	5	

Résultats en pour cent en ligne. Exemple de lecture : 84 % de tous les votants (91 % des personnes qui ont voté «oui»; 59 % de ceux/celles qui ont voté «non») étaient d'accord avec le premier argument (La Confédération a besoin d'instruments plus performants pour pouvoir traiter les demandes d'asile en suspens), 13 % (7 % des personnes qui ont voté «oui» et 36 % de ceux/celles qui ont voté «non») l'ont rejeté et 3 % (2 %; 5 %) n'ont pas pu se décider.
n Total des votants qui ont répondu = 836 (pondéré).

^a Il y a polarisation d'un argument lorsque celui divise les citoyens. L'indice de polarisation est élevé quand un argument en faveur de l'objet de vote récolte un soutien massif de la part des votants qui ont dit oui, et en même temps, un rejet important de la part de ceux et celles qui ont voté non. Vice versa, lorsqu'un argument est plébiscité par les votants de tous bords, l'indice de polarisation sera modéré, même si son succès traverse les deux camps opposés. 100% signale la polarisation maximale.

L'indice de polarisation se calcule de la façon suivante (pour un argument en faveur):
Polarisation = [(% d'acceptation parmi le OUI)*100/(% d'acceptation parmi le OUI + % de refus parmi le OUI) + ((% de refus parmi le NON)*100/(% d'acceptation parmi le NON + % de refus parmi le NON)) / 2.

© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.06.2013.

DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Les résultats de l'étude VOX 111 présentés ici proviennent de l'analyse de la votation du 9 juin 2013. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage et le Département de science politique et relations internationales (DSPRI) de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données. Les informations ont été récoltées par le biais d'interviews téléphoniques standardisés, d'une durée moyenne d'environ 20 minutes (6% des interviews seulement ont duré plus de 30 minutes, et presque 43% ont duré moins de 20 minutes), conduites par 82 intervieweurs à leur domicile. En qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens sans annonce préalable depuis une deuxième ligne téléphonique.

Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1507 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux: régions linguistiques (suivant un classement proportionnel sur la base des statistiques officielles de 2000), ménages (utilisation de l'annuaire électronique de Swisscom) et personnes de ces ménages (selon le «principe de la date de naissance»): 53.3% des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 26.7% de la Suisse romande et 20% de la Suisse italienne (non pondérée)⁵.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, notre échantillon de 1507 personnes nous donne une marge d'erreur de $\pm 2.4\%$ avec un seuil de vraisemblance de 95%. La marge d'erreur, qui est située entre 2% et 3%, indique dans quelle mesure les conclusions du sondage sont exactes. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreinte (p.ex. lorsqu'un grand nombre de données manquantes affectent une analyse ou lorsque celle-ci n'est que conduite sur une partie de l'échantillon), cette marge d'erreur augmente. Lorsque l'écart entre les valeurs en pourcent est plus grand, par exemple lors d'un résultat de 70%:30%, la marge d'erreur diminue. La prudence est toujours de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pourcent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle qui est située au-dessous de 0.001. Lorsque la vraisemblance est supérieure à 5%, la mention n.s. indique que le coefficient n'est pas significatif. Les corrélations sont interprétées à l'aide du coefficient du V de Cramer: la valeur 1 est obtenue s'il y a concordance totale entre les deux variables, la valeur 0 est obtenue

⁵ Pour davantage de précisions, se référer au rapport technique du gfs.bern.

si la concordance entre les variables est inexistante. Dans l'ensemble des tableaux, des résultats entre parenthèses signalent des catégories qui comprennent moins de 50 observations; dans de tels cas, l'interprétation doit être faite avec prudence.

Notre étude a intégré des redressements statistiques basés sur des facteurs de pondérations dans les analyses relatives au comportement de vote des répondants (profil sociodémographique et politique, motivations de vote, perception du contenu des projets et position face aux principaux arguments de la campagne) ainsi que dans l'analyse de leur niveau de participation (en fonction des facteurs sociodémographiques, politiques et cognitifs). Fournis par gfs.bern, ces facteurs de pondération sont inclus dans les analyses VOX depuis le scrutin du 21 mai 2000 (VOX 70).

P.P.

3001 Berne